



Conseil Municipal du Jeudi 16 Mai 2024

PROCES VERBAL

Ouverture de séance : 18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Mai à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel HERBAUT, Maire, suite à la convocation du Jeudi 09 Mai 2024.

Présents	Absents	Pouvoir
Emmanuel HERBAUT	Jacques HERBAUT	Emmanuel HERBAUT
Jacqueline LESAGE	Franck DEBOEUF	Jacqueline LESAGE
Marie-Paule LEFEBVRE	Frédéric LOENS	Jean-Marie BONNEL
Jean-Marie BONNEL	Lydia VARGIU CONTOLINO	Christophe LEPLUS
Anne-Sophie DUBOIS		
Christine DENEUX		
Nelly DUFLOT		
Annick DESMAZIERES		
Jean-Paul MIONT		
Christophe LEPLUS		
Vincent HEUMEL		

Carine GODEFROY

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers ayant le pouvoir de vote : 15

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame DUBOIS Anne-Sophie propose sa candidature pour être secrétaire de séance,

Aucune observation

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 Avril 2024

Aucune observation

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

3.Approbation de l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération concernant les cartes cadeaux a été mise sur table

Aucune observation

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des voix.

I - Projets de délibération.

2024/05-01 : Dénonciation de la Convention d'Entente Intercommunale Petite Enfance du Bas Pays et Adhésion de la commune au service commun Relais Petite Enfance proposé par la CABBALR

Rapporteur : Jacqueline LESAGE

Vu la délibération du 30 Avril 2005, par laquelle la commune de Givenchy les la Bassée a adhéré au service Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays et signé la convention d'entente intercommunale Petite Enfance.

Vu la délibération de la commune de Richebourg, en date 04 Avril 2024 dénonçant la convention d'entente intercommunale Petite Enfance et de ses avenants (de manière anticipée au 31/12/2024 minuit)
Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane du 12 Décembre 2018 décidant la mise en place de services commun et notamment un relais Petite Enfance (ex Relais Assistantes Maternelles), en approuvant la tarification et les termes de la convention-type

Vu les termes de la convention-type relative au Relais Petite Enfance

Considérant que cette forme de mutualisation permet de répondre aux enjeux suivants :

- Optimisation des moyens et des ressources
- Renforcement de l'expertise par la professionnalisation et la sécurisation des procédures
- Solidarité entre les communes et l'intercommunalité

Considérant que les missions principales du Relais Petite Enfance sont

- Coordonner les actions des assistants maternels agréés
- Assurer une mission d'information tant en direction des assistants maternels que des parents sur les modes d'accueil existants sur le territoire
- Animer un lieu où les professionnels, les enfants et les parents employeurs se rencontrent
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- Contribuer à la professionnalisation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De dénoncer la convention d'Entente Intercommunale Petite Enfance portée à la commune de Richebourg à compter du 31 Décembre 2024 minuit
- De régler les sommes dues par la commune de Givenchy les la Bassée au titre de l'année 2024

- De solliciter l'adhésion au service mutualisé Relais Petite Enfance de la CABBALR à compter du 1^{er} Janvier 2025 (pour une durée initiale de 4 ans reconductible par période de 5 années)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernés, en particulier la convention de mise en place de services communs
- D'inscrire le montant de cette adhésion au budget de la commune
- De mettre à disposition une salle à titre gratuit permettant l'organisation d'animations

Monsieur le Maire indique que Mr DEMULLIER Jérôme qui s'occupe du RPE aurait du être présent cependant il est retenu à un conseil municipal.

Mr Miont : « j'ai une question concernant la phrase « de régler les sommes dues par la commune de Richebourg », cela ne serait pas à la commune de Givenchy ?

C'est nous qui devons régler les sommes dues de la commune de Richebourg ?

Mr le Maire : « je pense qu'il y a une erreur, il propose d'appeler Mr DEMULLIER pour avoir une explication.

Mr Miont : « et deuxième question sur la phrase « d'inscrire le montant de cette adhésion au budget de la commune », c'est pour l'année prochaine ?

Mr le Maire : « c'est à partir du 1^{er} Janvier 2025 »

Mr Heumel : « si bien nous n'avons pas d'autres choix ? c'est la commune de Richebourg qui dénonce »

Mr le Maire : « Cuinchy l'a fait, Lorgies également »

Monsieur le Maire entre en communication avec Mr Demullier et lui demande s'il n'y a pas une erreur dans la délibération.

Mr Demullier confirme que c'est bien les sommes dues par la commune de Givenchy les la Bassée, il explique également que Richebourg porte le fonctionnement, avec un budget avec des dépenses et des recettes.

Le RPE fait des dépenses desquelles on déduit la CAF, et la MSA, le reliquat restant est dispatché entre toutes les communes divisées par le nombre d'habitants.

Ce qui avait été voté en 2006, à la création de l'entente était de ne jamais dépasser 1.20 €.

Cette somme n'a été dépassé qu'une seule fois la première année car il y avait tout l'investissement qui a engendré un surcoût, mais toutes les autres années on est resté en dessous de 1.20 €.

Mr Demullier indique que dans le projet proposé la rétribution sera d'1.20 € par habitant.

Monsieur le Maire remercie Mr Demullier pour son intervention et indique qu'il y aura une correction de la délibération.

Mr Demullier indique pour terminer que le fonctionnement restera identique, que les bureaux resteront à Richebourg avec les animatrices actuelles.

Monsieur le Maire : « pour résumer, les compétences et le service resteront les mêmes, l'antenne sera toujours à Richebourg, il ne s'agit juste d'un transfert de compétences et cela va alléger les dépenses de fonctionnement de la commune de Richebourg.

L'essentiel est que les parents continueront donc d'avoir les mêmes services »

Mr Heumel : « nous n'avons pas d'autres choix comme la commune de Richebourg dénonce, sinon nous n'avons plus rien »

Mr le Maire : « c'est un peu comme le SIVOM, il faut qu'il y ait une majorité des communes qui acceptent de se retirer et d'aller vers la CABBALR, si la majorité des communes disent non, Richebourg n'aura pas le choix que de continuer, c'est pour cela que les conseils municipaux doivent voter, il y a déjà 5 communes qui ont voté pour »

Mr Heumel : « les agents continueront de travailler à Richebourg sous la hiérarchie de la CABBALR »

Mr le Maire : « cela ne vient rien changer à leur travail, ils changent juste de hiérarchie et d'organisation »

Aucune autre observation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages approuve la dénonciation de la convention d'entente intercommunale de la Petite Enfance du Bas Pays et adhésion de la commune au service commun Relais Petite Enfance proposé par la CABBALR.

2024/05-02 : Attribution subvention APE (Association Parents d'Elèves)

Rapporteur : Marie-Paule LEFEBVRE

Madame Ophélie BLANQUART, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves à solliciter Monsieur le Maire pour l'attribution d'une subvention.

L'APE est très impliqué tout au long de l'année et organise des événements et manifestations qui ponctuent l'année : marché de Noël, carnaval des enfants, fêtes des Ecoles.

L'organisation de ces événements outre, le temps passé, impliquent des investissements non négligeables.

L'association a besoin d'avoir un fonds de roulement qui permet tout cela.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 300€ à l'Association des Parents d'Elèves pour lui permettre de continuer à participer au bien-être de la collectivité.

Mr Miont : « là, c'est Monsieur le Maire qui propose 300 €, mais est ce que l'association avait demander plus, ou est-ce que cela lui convient ? »

Mr le Maire : « Les membres de L'APE sont venus me voir, je leur ai proposé la somme de 300 €, ils ont été d'accord avec ce montant »

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution de la subvention à l'APE.

2024/05-03 : Désaffectation et déclassement du terrain communal communément appelé « stade de foot »- sis Rue de la Source

Rapporteur : Jean-Marie BONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bien communal cadastré AH 199, sis rue de La Source était à l'usage de manifestations sportives.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où plus aucune manifestation n'y a lieu depuis de nombreuses années.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Observations :

Mr Miont : « j'ai bien compris que le but de cette délibération est en rapport avec le projet immobilier, on ne fait plus rien de ce terrain, ne peut-on pas retirer ce terrain des surfaces qui sont à tondre par le terrain, cela ferait baisser notre budget au SIVOM car ce terrain va à court terme changer de destination »

Mr le Maire : « il ne faudrait pas que cela prenne de l'ampleur, je ne sais pas si on a le droit de laisser un terrain sans entretien avec le voisinage, il y a des graminées avec le vent, des pissenlits, des chardons, on pourrait le tondre au moins en périphérie ».

Mr Miont : « je ne pense pas qu'il y aura des chardons là car c'est un terrain déjà enherbé on pourrait voir également pour le proposer à un agriculteur qui serait intéressé pour récupérer le fourrage »

Mr le Maire : « Je ne sais pas si, le fait de demander au SIVOM de retirer cette parcelle de la surface de tonte, va faire baisser nos cotisations, il faudra peut-être attendre l'année prochaine pour voir baisser la cotisation »

Mr Heumel : « je ne pense pas que dans les débats concernant le SIVOM, nous ayons retravaillé les chiffres sur les surfaces à tondre, on ne l'a pas délibéré »

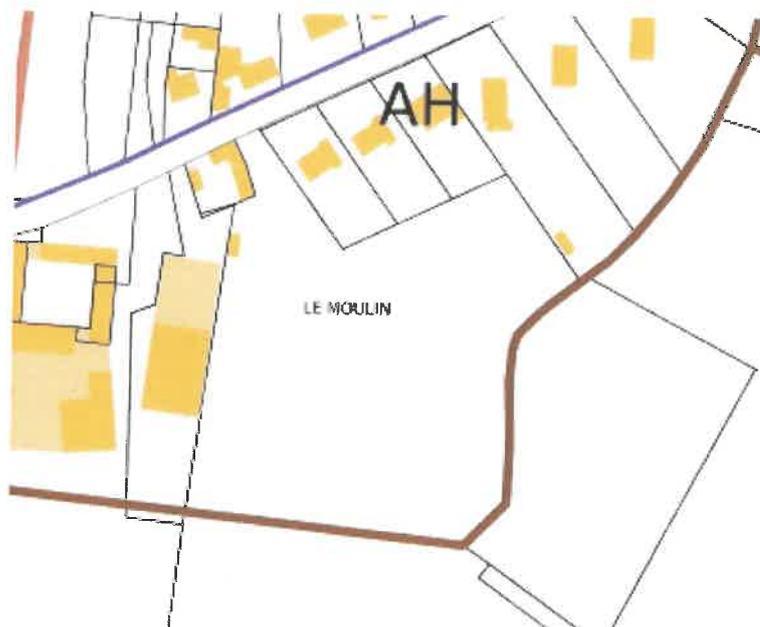
Mr le Maire : « tous les ans le SIVOM nous envoie en mairie les surfaces à tondre, nous vérifions avec Carine, les surfaces qui ont besoin d'entretien sur le cadastre, je peux décider d'ajouter ou d'enlever des surfaces, je ne sais pas si au niveau de l'environnement on peut laisser des surfaces à l'abandon, et pour faire intervenir un agriculteur il faut signer une convention »

Nous allons nous rapprocher de Mr HAUER pour savoir les conséquences sur le budget tonte et nous reviendrons vers vous »

Mr Miont : « j'avais une dernière question, on dit qu'il va être retiré d'usage public et réintégré au privé

Mr le Maire : « à la commune, quand on dit terrain privé c'est à la commune, il est cadastré ce sera donc un bien privé de la commune »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
Constate la désaffectation du bien cadastré AH199, sis Rue de La Source,
Décide du reclassement du bien précité du domaine public communal et de son intégration
dans le domaine privé communal, Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rap-
portant à cette opération.



2024/05-04 : Cartes cadeaux CM2

Rapporteur : Jacqueline LESAGE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fin de l'année scolaire, il est de coutume d'offrir un dictionnaire et une carte cadeau du magasin « Cultura » de 25 € à chaque élève de la classe de CM2 quittant l'école pour rejoindre le collège.

Cette carte cadeau permettra aux enfants de pouvoir acheter des articles à leur convenance

Chaque carte sera nominative, ne sera ni remboursable ni échangeable.

Les 12 élèves bénéficiaires sont les suivants :

AMICEL Capucine	JOPS Victor
BAERT Loan	MESSEAN Chloé
BAUSSART Célia	TASSIN BILLET Evaan
BLANQUART Louise	VITTU Silas
BOHNEM Maïwen	LEFEBVRE Léo
DUBOIS DESMAZIERES Hayden	ELEGBE Djoulia

Mr le Maire : « nous avons déjà offert des cartes cadeaux aux enfants l'année dernière, cela a bien plu, et je propose de le renouveler cette année, avec le dictionnaire qui reste un symbole

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution des cartes cadeaux.

Questions diverses :

- **Point sur le centre de loisirs du mois d'avril**

Mme Lesage indique qu'il y a eu 31 enfants accueillis, Monsieur le Maire indique qu'il y a une bonne fréquentation et que cela présume une bonne saison pour le mois d'Août.

Le centre s'est déroulé à l'école, tout s'est bien passé

Il y a eu 2 sorties et beaucoup d'activités

Les photos sont diffusées sur « ma ville connectée ».

- **Course des 4 Jours de Dunkerque du 17 Mai**

Tout est prêt, l'arrêté est rédigé, les signaleurs seront mis en place

La course passe Rue de la Source et Rue des Bois blancs.

- **Course caritative pour Jules et Victor le Dimanche 2 juin 2024**

La course part de Cuinchy et emprunte la Rue du Moulin, des barrières seront mis en place, un arrêté sera rédigé

Tout le monde peut participer à cette course, les profits iront directement à la maman de Jules et Victor pour les aider dans leur quotidien.

Bus Santé des Femmes le Samedi 1^{er} Juin après-midi

Projet de la CABBALR pour aider les femmes dans leur parcours de santé, les aider dans leurs prises de rendez-vous ou pour leur recherche de mutuelle

Ouvert pour les femmes à partir de 16 ans

- **Ateliers d'écriture et venue d'une écrivaine à la Bibliothèque**

- **Formations internet par la CABBALR**

Les formations ont commencé, par groupe de 7 personnes tous les mercredis matin de 9h 30 à 12 h.

- **1^{ère} Réunion Forum des Associations**

Le forum des Associations aura lieu à la rentrée, afin de réunir toutes les associations de la commune sur une journée ou une demi-journée

Il est proposé de faire un point sur les besoins de matériel

Possibilité de jumeler les associations avec les autres communes

- **Elections Européennes du 9 Juin 2024**

Organisation du bureau, des opérations de dépouillement

- **Ateliers RAP en partenariat avec la CABBALR**

Mme Lefebvre Marie-Paule a assisté à une réunion à la CABBALR pour organiser des séances de RAP pour un public de 7 à 77 ans

- **Point sur les frelons asiatiques**

Les pièges fonctionnent bien, 17 frelons ont été capturés depuis l'installation des pièges fournis par la CABBALR

- **SIVOM de l'Artois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le mercredi 15 Mai afin de définir les attributions de chaque vice-président.

La commune de Violaines a voté son retrait du SIVOM de l'Artois mais rien n'est acté.

Les communes d'Auchy les Mines et Annequin participent encore aux réunions

- **Reconnaissance d'abandon manifeste pour les habitations 1 et 1A Grand Place**

La propriétaire a pris contact avec Monsieur le Maire, promettant de faire le nécessaire mais rien n'évolue. Le but est que les maisons soient habitées ou vendues.
La procédure suit son cours.

- **Cérémonies à venir**

Fête des parents le 26 Mai, Karaoké le 22 Juin avec barbecue

- **Repas du Club des Anciens Combattants**

Possibilité que le repas se faisant habituellement à Cuinchy se fasse cette année à Givenchy les la Bassée car la commune est membre de l'association
Avec une exposition sur le canal de Cuinchy et les écluses
C'est également le centenaire de la Salle des Fêtes

- **Installation d'une stèle au SIVOM de l'Artois**

L'inauguration de cette stèle aura lieu en Juillet,
Elle représente des silhouettes de soldats en acier, avec un mur en sac de sable.
Le blason de la commune y sera apposé.
Mr Maxence DRUELLE est à l'origine de ce projet.

19 h 35 : la séance est levée

La secrétaire de séance,

- Mme DUBOIS Anne Sophie



Le Maire,

Emmanuel HERBAUT

